

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2026120

avec 2 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 29/06/2026

Objet : PLAN DE FORMATION TRIENNAL 2027 2029 DU SDIS DE LA HAUTE GARONNE

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 06/07/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=120 Plan de formation triennal 2027=2029 du SDIS de la Haute=Garonne.pdf

Annexes :

1 - Annexe 1 2026-120.pdf

2 - Annexe 2 2026-120.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260629-2026120-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/07/2026

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

|               |   |
|---------------|---|
| Présents :    | 4 |
| Représentés : | 0 |
| Excusés :     | 0 |
| QUORUM        | 3 |

### SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du vingt-neuf juin à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 22 juin 2026.

**Étaient présents :** HEBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, POUMIROL Emilienne

**Étaient excusés :**

**OBJET :** Plan de formation triennal 2027-2029 du SDIS de la Haute-Garonne

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.1424-29 et L.1424-30 ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.423-3 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial réuni en date du 13 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les représentants de l'administration et les représentants du personnels au comité social territorial lors de la séance du 25 juin 2026 ;

Considérant que :

- À l'image de la doctrine et des équipements, la formation constitue un axe majeur de la préparation à la réponse opérationnelle du service. La formation doit s'adapter aux enjeux d'aujourd'hui et anticiper ceux de demain.
- Dans ces objectifs et conformément à l'article L 423-3 du code général de la fonction publique, le SDIS a élaboré en 2007 son premier plan de formation pour les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.
- Celui-ci a été renouvelé à quatre reprises pour les périodes 2011-2013, 2014-2016, 2017-2019, 2020, 2021-2023 et 2024-2026.

Le principe d'une planification triennale est reconduit pour les années 2027 à 2029, en développant, le plan de formation des personnels administratifs et techniques introduit pour la première fois dans le plan 2021-2023. La rédaction du plan de formation 2027-2029 prend en compte le SDACR et les demandes des référents départementaux dans la limite des conditions financières de notre établissement.

Les travaux ont été présentés au CODIR, afin de mettre en œuvre le principe de la sécurité civile :

- La rédaction de la doctrine,
- L'achat des matériels,
- La formation.

**06 JUIN 2026**

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sd31.fr • [www.sd31.fr](http://www.sd31.fr)

49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

L'arbitrage du CODIR a abouti à la finalisation d'un projet de plan de formation comprenant 3 239 actions de formation, représentant 69 340 journées stagiaires, soit une diminution de 2 % des journées stagiaires par rapport au plan de formation triennal précédent.

Les principaux objectifs sont :

- La poursuite des actes de soins d'urgence
- La poursuite de 40 permis PL par an avec les stages COD 1 et 2
- La formation des officiers santé CTA CODIS et de RRF
- La stabilisation des effectifs des équipes spécialisées.

Ce plan établi dans le respect des contraintes budgétaires liées au contexte général, intègre :

- Les recommandations du SDACR
- Les orientations du service en matière de recrutement et d'avancement de grade

Ce dossier est présenté au comité social territorial pour avis.

Le détail des actions de formation vous est présenté en annexe.

**ENTENDU** le rapport de Lcl Michel MARIS,

**APRÈS** en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

**APPROUVENT** le plan triennal de formation 2027-2029.

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **06 JUL 2026**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • [www.sdis31.fr](http://www.sdis31.fr)

49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex